

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 211213-05)**

**SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021**

*L'an deux mil vingt et un et le treize du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Florence POEYUSAN, Christine CALEN, Pierre DAGOIS, Laurent BRIAULT Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFJET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Jeanne DUBOIS	Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Manuel PORTET ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Michel LAMARQUE ayant donné pouvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**MÉCÉNAT – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE AU GRAND FRONTON – ACCEPTATION D'UN DON**

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de recherche de mécénat, comme indiqué dans la délibération du 12 avril 2021. L'objectif étant de soutenir le patrimoine sportif, associatif, culturel et culturel, architectural et paysager, matériel et immatériel de la Commune.

Cette démarche a fait l'objet de diverses communications auprès des Bidartars.

C'est dans ce cadre, que Monsieur POUJADE a informé la commune vouloir participer à hauteur de 2 000 € au financement des travaux d'éclairage du Grand Fronton.

Monsieur le Maire précise que, suite à l'accord de l'administration fiscale en date du 8 novembre 2021, la commune est autorisée à délivrer des reçus fiscaux à ces mécènes pour le projet évoqué.

***Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :***

- ***accepte le don de M. POUJADE pour un montant de 2 000€ ;***
- ***autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ses éventuels avenants et tout acte y afférent.***

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le **15 DEC. 2021**  
et publication ou notification du **15 DEC. 2021**

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI